

Service des ressources humaines

Compte rendu : Comité des relations de travail du personnel enseignant : 11 novembre 2022 à 9h00 au local 313 du Centre Christ-Roi

Présences :

Manon Plouffe, direction SRH	x	Daniel Boisjoli, président SPEHR	x
Christian Coursol, direction d'établissement	x (prend les notes)	Paquette Caroline, VP SPEHR	x
Nathalie Ducharme, direction d'établissement	x	Fabien Thibault, enseignant primaire	x
Marie-Hélène Brousseau, direction FGA	x	Mélissa Leduc, enseignante secondaire	x
Vincent Mainville, direction FP	x	Céline Curtil, enseignante FGA	x
		Christian Leduc, enseignant FP	x

I : Information C : Consultation O : Orientation D : Décision

OBJET	DISCUSSION — RÉSULTAT	SUIVI – QUI
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.	<ul style="list-style-type: none"> Aucun ajout. 	
2. Suivi au compte-rendu du 19 mai 2022 : 2.1. Suivi # 3 Surveillance collective; 2.2. Suivi # 5 Plate-forme Scolago; 2.3. 2.4. Suivi # 7 Calendrier scolaire adaptation scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> La direction du SRH fait le suivi du compte rendu de la rencontre du 19 mai : rien de particulier à signaler. Certains sujets sont à l'ordre du jour de la rencontre d'aujourd'hui. Comme pour l'année scolaire précédente, la somme distribuée aux écoles est utilisée pour l'embauche de ressources en surveillance d'élèves. Un suivi avait été fait suite au CRT du 19 mai afin d'indiquer que le formulaire d'absence n'était plus nécessaire suite à l'implantation de Scolago. Discussion concernant le nombre de journée de planification du début de l'année et de la fin d'année. 	

OBJET	DISCUSSION — RÉSULTAT	SUIVI – QUI
<p>3. Négociation locale :</p> <p>3.1. Calendrier;</p> <p>3.2. Membre du comité partie syndicale et patronale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le calendrier de la négociation locale a été déposé. Les rencontres du comité auront lieu au local 313 du centre Christ-Roi et débuteront à 9h00. • Les membres du comité de négociation pour la partie syndicale sont les suivantes -Négo: <ul style="list-style-type: none"> - CFP : Nancy Maurice - FGA Sandra Paoli - Secondaire : Mélissa Leduc - Primaire : Fabien Thibault • Les membres du comité de négociation pour la partie patronale sont les mêmes que pour la partie patronale; Odile Lajeunesse du SRH sera aussi présente. • Marie-Claude Lajeunesse, pour le syndicat et Odile Lajeunesse, pour le SRH se joindront au comité restreint de négociation. 	
<p>4. Nouvelles dispositions concernant la tâche de l’enseignante ou l’enseignant. :</p> <p>4.1. Guide d’application.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi concernant l’appropriation des nouvelles dispositions. • Discussion concernant les difficultés d’application de certaines clauses de la tâche pour la FP et la FGA. • Le syndicat mentionne qu’il aurait apprécié travailler davantage en collaboration avec les directions concernant la diffusion de l’information du guide d’application de la tâche. • Il est constaté de part et d’autre qu’il demeure du travail à faire concernant l’interprétation du guide et l’application des nouvelles dispositions de la tâche. 	
<p>5. Orientation concernant la gestion des absences.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La direction du SRH dépose et présente le document des orientations et des modalités concernant la gestion des coupures liées aux absences du personnel enseignant pour l’année scolaire 2022-2023. • Le document fait un rappel des différentes clauses des dispositions nationales de la convention collective concernant la semaine régulière de travail et la déduction lors d’absence. • Les modalités présentées découlent des orientations nationales et de la jurisprudence en vigueur. • La partie syndicale manifeste son mécontentement par rapport à ces modalités : il est exprimé que les modalités présentées ne respectent pas les nouvelles dispositions concernant la tâche et que la déduction devrait se faire seulement en fonction des périodes d’enseignement fixées à l’horaire de l’enseignante ou de l’enseignant. 	

OBJET	DISCUSSION — RÉSULTAT	SUIVI – QUI
6. Présentation du code d'éthique (Marianne).	<ul style="list-style-type: none"> • Marianne Giroux présente le code d'éthique pour consultation. Un travail qui a débuté en 2017 par une réflexion sur la civilité avec une équipe-école. • Questionnement concernant la portée du code d'éthique; jusqu'où doit-on être un modèle. La partie syndicale exprime que cette notion est d'ailleurs abordée lors de la formation universitaire des enseignants. • Le syndicat prendra connaissance de l'ensemble du document présenté et formulera ses commentaires. 	
7. Projet de santé globale.	<ul style="list-style-type: none"> • Marianne Giroux présente le projet de services d'ergothérapie/prévention en santé psychologique qui sera disponible pour le personnel enseignant en 2022-2023. • Ce projet a été développé conjointement par la partie syndicale et la partie patronale dans le cadre de l'annexe 67 de la convention collective. • Les différents volets de ce service sont présentés. • L'ensemble des membres du CRT sont favorables à ce projet. 	
8. Projet de rareté de main-d'œuvre (volet 1).	<ul style="list-style-type: none"> • Marianne Giroux présente le projet de rareté de main-d'œuvre. Les différents volets sont présentés : • Projet 1 : Accompagnement des enseignants dans le cadre du service de mentorat; • Projet 2 : Accompagnement des enseignants NLQ ou sans service de conseillances (jumelage avec un coach); • Projet 3 : Formation universitaire : droit à 2 jours de libération. 	
9. Disposition particulière de la rémunération du personnel à temps partiel L.Q. (mesure rareté de main-d'œuvre, volet 2).	<ul style="list-style-type: none"> • Manon informe les membres du CRT d'une nouvelle mesure visant à atténuer les effets de la rareté de personnel enseignant sera déployée. Le personnel légalement qualifié sous contrat à temps partiel pourra bénéficier du taux de contrat au 1/1000. 	
10. Autres points : a) b)	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun point ajouté. 	
11. Levée de la rencontre.	<ul style="list-style-type: none"> • La réunion se termine à 11h32 	